

Nombre de membres : 34

N°2021-09

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 26

Exprimés : 31

Pouvoirs : 5

Pour : 31

Votants : 31

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars à 20h00.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert Morange » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 05 mars deux mille vingt et un.

**Présents :** Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, François Chaulet, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Bertrand Jayat, Pierre Hachin.

**Suppléants présents :**

**Pouvoirs :** Pierre Varachaud pouvoir à Chantal Chabot, Louis Furlaud pouvoir à Patrice Chauvel, Patrick Gibaud pouvoir à Josianne Lefort, Christian Vignerie pouvoir à Jean Maynard, Stéphane Seyer pouvoir à Christophe Gérourard

**Secrétaire de séance :** Bernard Darfeuilles

**Objet : Retrait de la Communauté de Communes Ouest Limousin de la Fédération de la  
Châtaigneraie Limousine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Monsieur le Président explique que :

- Vu les statuts de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine,
- Vu le courrier en date du 22 décembre 2020 adressé à monsieur le Président de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine,
- Vu les statuts du syndicat « Charente e Limousin »,

Peu après sa création, la Communauté de Communes Ouest Limousin a intégré la Fédération de la Châtaigneraie Limousine.

Cette structure, dont la forme juridique est celle d'une association de type Loi de 1901, comprend 73 communes regroupées au sein de 6 intercommunalités réparties sur une large part sud-ouest du département de la Haute-Vienne. Elle a accompagné notre intercommunalité dans de nombreux domaines et constitue notamment le cadre de la contractualisation avec la région en matière de gestion des fonds européens.

Parallèlement, la Communauté de Communes Ouest Limousin a initié une démarche de territoire dans le cadre du syndicat « Charente e Limousin » qui regroupe 3 communautés de communes, à savoir les Communautés de Communes Porte Océane du Limousin, Charente Limousine et Ouest Limousin.

Ce syndicat va porter l'élaboration d'un SCoT, dont la délibération de prescription a été adoptée lors du dernier comité syndical, le 07 décembre 2020. Ce document pose les principes d'une coopération forte entre ces trois intercommunalités qui partagent des caractéristiques et des problématiques communes (ligne TER Limoges-Angoulême, opportunités liées à l'astrolème, développement touristique, préoccupations économiques similaires).

Par ailleurs la Loi LOM sur les mobilités en date du 24 décembre 2019 va permettre aux intercommunalités d'établir des contrats de mobilité avec la Région. Il apparaît donc pertinent que le périmètre de cette contractualisation en matière de mobilité soit, à terme, celui du syndicat « Charente e Limousin ».

Aussi, et dans un souci de plus grande cohérence, il apparaît aujourd'hui pertinent que la Communauté de Communes Ouest Limousin se retire de la fédération de la Châtaigneraie Limousine, afin de pouvoir mener ses futures démarches de territoire et de contractualisation dans le cadre du

Accusé de réception en préfecture  
087-200066520-20210311-202103\_202109-DE  
Reçu le 15/03/2021

syndicat « Charente e Limousin ». Cette évolution était par ailleurs déjà prévue dès la création du syndicat « Charente e Limousin » dont les statuts fondateurs prévoyaient qu'il soit : un espace pour construire toute contractualisation avec la Région ».

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité:

- **DECIDE** de confirmer la décision de retrait de la Communauté de Communes Ouest Limousin de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

- **AUTORISE** monsieur le Président à mener toutes les discussions et signer toutes les pièces nécessaires au retrait de la Communauté de Communes Ouest Limousin de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine, mais également à mener toutes les discussions et à signer toutes les pièces nécessaires permettant que la transition entre la Fédération de la Châtaigneraie Limousine et le syndicat "Charente e Limousin » se passe dans les meilleures conditions possibles notamment en ce qui concerne un éventuel transfert des missions et des personnels affectés.

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire  
Le  
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD